

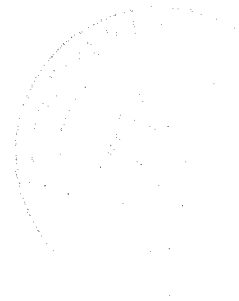
ROYAUME DU MAROC



MAITRE D'OUVRAGE

OFFICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE LA
PROMOTION DU TRAVAIL

**CONCOURS ARCHITECTURAL N° 101 / 2026 RELATIF AUX
ETUDES ARCHITECTURALES ET LA CONDUITE DES TRAVAUX
DE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DE L'ISTA
TAHANNAOUT ET SON INTERNAT**



PROGRAMME DU CONCOURS ARCHITECTURAL

[Handwritten signatures and marks]

SOMMAIRE

<u>I/ CONTEXTE ET GENERALITES SUR LE PROJET :</u>	<u>3</u>
I-1/ LOCALISATION DU PROJET :	3
I-2/ CONCEPT ET PRESENTATION DE DE L'INSTITUT SPECIALISE TECHNOLOGIE APPLIQUE TAHANNAOUT ET SON INTERNAT :	3
<u>II/ RECOMMANDATIONS DE CONCEPTION :</u>	<u>5</u>
II-1/ GENERALITES :	5
II-2/ ORGANISATION SPACIALE :	5
II-2-1/ ACCES EXTERIEURS	5
II-2-2/ CIRCULATIONS INTERIEURES	5
II-2-3/ ESPACES DE RENCONTRES	5
II-2-4/ BATIMENT EVOLUTIF	5
II-3/ EXIGENCES FONCTIONNELLES ET TECHNIQUES DU PROGRAMME :	5
II-3-1/ EXIGENCES SPECIFIQUES PAR TYPE DE LOCAL	5
II-3-2/ EXIGENCES GENERALES :	7
II-4/ RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :	7
II-4-1/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	7
II-4-2/ EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATIMENT	8
II-5/ SYSTEME D'INFORMATION :	8
II-6/ CHOIX DES MATERIAUX :	9
<u>III/ CONSISTANCE PHYSIQUE :</u>	<u>9</u>
<u>IV/ BUDGET PREVISIONNEL :</u>	<u>12</u>
<u>V/ DOCUMENTS ANNEXES</u>	<u>12</u>
<u>VI/ ALLOCATION DE PRIMES</u>	<u>12</u>



I/ CONTEXTE ET GENERALITES SUR LE PROJET :

Le projet objet du concours architectural vise la démolition et la reconstruction de l'ISTA TAHANNAOUT et son Internat qui s'étale sur un terrain de 7000 m², (Titre foncier T.4122/43, T6754/43 et Partie du T.7967/43)

Le plan coté et délimitation du projet est annexé au présent concours architectural.

Le projet de démolition et la reconstruction de l'ITA TAHANNAOUT a pour objectif d'offrir des espaces de formation et de travail permettant d'accroître la performance des stagiaires. L'espace doit être pensé de manière à offrir des espaces conviviaux correspondant aux aspirations des jeunes générations et facilitant les différentes phases d'apprentissage tout en favorisant l'écoute, les échanges, l'expérimentation et la concentration.

Le nombre de places pédagogiques est de : **625 places**

I-1/ LOCALISATION DU PROJET :

Le projet de construction, objet de ce concours architectural, sera édifié sur un terrain d'une superficie de **7000 m²** situé à la commune de TAHANNAOUT, sur la parcelle du terrain indiqué sur le plan topographique annexé au présent concours architectural.

Il est nécessaire de respecter les dispositions urbanistiques annexée au présent concours architectural lors de la conception du projet.

I-2/ CONCEPT ET PRESENTATION DE DE L'INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUE TAHANNAOUT ET SON INTERNAT :

Le projet ISTA TAHANNAOUT et son Internat s'intègre dans une vision de nouvelle génération d'établissements de formation professionnelle, pensée comme des plateformes de formations réunissant l'ensemble des conditions nécessaires à une formation professionnelle de qualité, capable de répondre efficacement aux besoins spécifiques en compétences nécessaires, à l'accompagnement des ambitions de développement des chaînes de valeurs et des écosystèmes économiques locaux, tout en respectant les spécificités et en valorisant le potentiel de la région.

Ainsi, l'ISTA TAHANNAOUT et son Internat sera constitué d'une administration et ses annexes, des structures communes, des espaces pédagogiques, et des locaux divers ainsi qu'une maison de stagiaires. Ces espaces se présentent comme suit :

✓ Administration et ses annexes :

Un bloc administratif composé de :

- Un bureau du directeur
- Un bureau assistante de direction,
- Une salle de réunion
- Un espace bureaux pour 3 personnes
- Une salle pour formateurs
- Un bureau du surveillant général
- Sanitaires

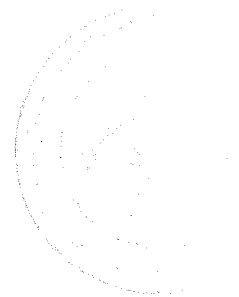
Ainsi que des espaces annexes tel que :

- Un local d'archivage
- Un magasin
- Des locaux techniques

▪ Structures communes :

Espaces communs utilisés de manière transverse par les stagiaires :

- Médiathèque
- Un centre de langues et soft skills qui se compose de :
 - Salle multimedia/ E-learning
 - Salle de langues
 - Salle des Compétences comportementales
 - Salle Culture du numérique



- Entrepreneuriat
- Centre d'orientation professionnelle (COP)
- Espace Coworking
- Locaux divers :
 - Accueil
 - Salle séminaires
 - Sanitaires (1 femmes + 1 hommes)
 - Locaux techniques
- **Espaces pédagogiques :**
 - Secteur Gestion & commerce
 - Salle de cours
 - Secteur Métiers de l'automobile
 - Atelier diagnostic automobile
 - Atelier expertise des organes
 - Salle de cours
 - Secteur Génie électrique
 - Atelier électricité industrielle
 - Atelier électronique et automatisme
 - Atelier électricité Bâtiment
 - Salle de cours
 - Secteur BTP
 - Atelier menuiserie bois et aluminium
 - Secteur Textile Habillement
 - Atelier coupe et couture
 - Secteur THR
 - Cuisine et restaurant de l'Internat
 - Salle de cours
- **Locaux divers :**
 - Blocs sanitaires pour stagiaires
 - Blocs sanitaires pour formateurs
- **Maison des stagiaires :**
 - Maison des stagiaires
 - Espaces communs
 - Cuisines et ses annexes
 - Buanderie et laverie
 - Divers
- **Espaces extérieurs :**
 - Un terrain omnisports.
 - Des places de stationnement.

II/ RECOMMANDATIONS DE CONCEPTION :

II-1/ GENERALITES :

Le projet, ISTA TAHANNAOUT et internat, doit obligatoirement s'inscrire dans un esprit "Nouvelle Génération" d'établissements et être une vitrine du nouveau standard du dispositif de formation professionnelle. Le projet doit impérativement être caractérisé par ce qui suit :

- Une identité visuelle remarquable tout en respectant la réglementation en vigueur ;
- Une conception rapprochant les espaces de formation de la réalité de l'entreprise ;
- Des infrastructures catalysant l'acte d'apprentissage et stimulant un cadre de vie favorisant la créativité, l'ouverture et la libération des énergies des utilisateurs ;

- Des espaces évolutifs autant que possible, capable de s'adapter à l'évolution des besoins en formation ;
- Des bâtiments conçus en symbiose avec leur environnement, avec des objectifs d'efficacité énergétique, de gestion des déchets et eaux usées, etc.

II-2/ ORGANISATION SPACIALE :

II-2-1/ Accès extérieurs

L'institut doit être accessible de l'extérieur à travers :

- Un accès piéton desservant le bloc administratif accessible aux PMR ;
- Un accès piéton des stagiaires accessible aux PMR ;
- Un ou plusieurs accès carrossables du personnel, des visiteurs et de service ;
- Prévoir des guérites pour les accès carrossables.
- Prévoir un dépose minute.

Il est à noter que tous les ateliers ainsi que le magasin doivent être accessibles par voie carrossable.

II-2-2/ Circulations intérieures

- Une allée centrale piétonne intégrant une place centrale pour les différents rassemblements doit être prévue au sein de l'institut ;
- Des circulations claires et fluides ainsi que des liaisons aisées doivent être assurées entre les différents blocs tout en respectant les cheminements nécessaires au bon déroulement des différentes activités (allées piétonnes, etc ...) ;
- L'ensemble du RDC du projet devrait être accessible aux PMR.

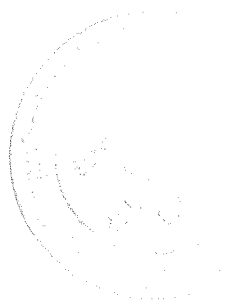
II-2-3/ Espaces de Rencontres

- Les espaces extérieurs doivent être conçus spécialement pour l'épanouissement des jeunes stagiaires et formateurs, favorisant la rencontre, le partage et le divertissement.
- Il est nécessaire de créer une place centrale intégrée à l'axe central du projet ainsi que des espaces de rencontre et de récréation ombragés.
- Ces différents espaces extérieurs doivent être aménagés avec du mobilier urbain (bancs, poubelles, ...)
- L'espace vert et l'espace extérieur de qualité sont clés dans la conception du projet.

II-2-4/ Bâtiment Evolutif

Les bâtiments capables de s'adapter à :

- Une légère augmentation d'effectifs ;
- Une réorganisation des espaces : modularité des espaces, possibilité de mutualisation des locaux.



Handwritten signatures and initials, including a large stylized 'A' and other marks, located in the bottom right corner of the page.

II-3/ EXIGENCES FONCTIONNELLES ET TECHNIQUES DU PROGRAMME :

II-3-1/ Exigences spécifiques par type de local

Blocs	Intitulé du local	Exigence
Administration	Bureau du surveillant général	Le bureau du surveillant général doit avoir une vue sur l'entrée des stagiaires et une autre sur l'espace central
	Salle de réunion	-Prévoir l'isolation acoustique au niveau de la salle de réunion - Prévoir l'installation de la vidéoprojection : (Vidéo projecteur et écran de projection)
Structures Communes	Médiathèque	-La médiathèque comprend les espaces suivants : Un espace d'exposition des ressources didactiques Un espace de consultation des ressources numériques. La médiathèque doit être accessible pour PMR
	Salle séminaire	▪ Prévoir l'installation de la vidéoprojection, la sonorisation et l'isolation acoustique. La salle doit être accessible pour PMR
	Salle numérique de langue / Salle compétences comportementales / Salle culture du numérique et Entrepreneuriat	Prévoir l'installation des outils d'apprentissage à la pointe de la technologie : TVs, Vidéoprojecteurs, Tableaux Blancs, ...
Bloc pédagogique	Salles de cours	Le tableau doit être prévu sur le mur de 6 m avec un éclairage orienté vers le tableau Prévoir au moins une salle de cours au RDC
	Salles logiciels et Salle numérique	Le tableau doit être prévu sur le mur de 8 m avec un éclairage orienté vers le tableau Prévoir au moins une salle de logiciel et une salle numérique au RDC
	Les ateliers	Les ateliers doivent avoir deux portes, dont une accessibles par une voie carrossable et coulissantes et motorisés de dimension 4x4m ; Les portes des ateliers coulissantes à l'extérieur.
Maison des stagiaires et annexes	Maison des stagiaires	Les dortoirs filles et les dortoirs garçons devront avoir deux accès indépendants. Les 4 lits de chaque chambre doivent être disposés au sol.
	Cuisine et annexes	La cuisine et ses annexes doivent être desservies par une voie carrossable pour l'approvisionnement.
Locaux Divers	Blocs sanitaires pour formateurs et Stagiaires	Les blocs sanitaires pour formateurs et stagiaires seront placés à l'extérieur des locaux pédagogiques dont un adapté aux PMR ; Les blocs sanitaires pour stagiaires doivent être de type turc
	Magasin	Le magasin doit être accessible par voie carrossable et ne doit pas être placé sur la façade principale du projet
Espaces extérieurs	Terrain omnisports	Le terrain de sport doit être entouré d'une clôture grillagée de 4m minimum Prévoir des vestiaires G/F
	Parkings	Prévoir des places de parking

II-3-2/ Exigences générales :

Les espaces suivants doivent être climatisés :

- Administration
- Pôle Structures communes
- Salles logicielles
- Locaux Techniques.
- L'établissement doit respecter les exigences nécessaires pour assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur.
- Adopter les procédés nécessaires pour assurer une meilleure qualité thermique et acoustique (Isolants, choix des matériaux...)

II-4/ RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

L'objectif est d'inscrire la construction, la conception et l'exploitation de cet établissement dans une logique de développement durable et de respect de l'environnement.

Cette démarche environnementale s'effectue tout au long du cycle de vie du centre de formation. Elle vise à prendre en compte la protection des ressources naturelles, l'intégration de la lumière et du soleil pour favoriser l'éclairage naturel dans les zones de travail, l'utilisation des énergies renouvelables et la mise en place d'un chantier à faibles nuisances.

L'architecte sera amené à proposer les solutions qui serviront au mieux son projet et de justifier leurs pertinences.

Les propositions choisies doivent être représentées au niveau des différents plans et élévations du projet.

Ci-dessous quelques solutions proposées pour le respect de l'environnement :

II-4-1/ Protection de l'Environnement

▪ **Les éléments naturels :**

La présence et la qualité d'éléments naturels sont essentielles à l'équilibre environnemental et esthétique. Pour l'aménagement extérieur, il est donc nécessaire de prévoir des surfaces végétalisées, qui permettront l'amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie général.

En ce qui concerne les arbres, le concepteur prévoira suffisamment d'espace pour leur développement racinaire et procédera au choix d'une palette végétale adaptée au climat de la région.

▪ **La gestion de l'eau :**

Pour une gestion optimale des ressources en eaux, quelques actions sont à prévoir, notamment pour :

1. Faciliter l'infiltration de l'eau et garantir autant que possible la perméabilité des surfaces non bâties ;
2. Utiliser les aménagements et les constructions pour collecter, stocker, recycler et réutiliser les eaux de pluie, notamment pour l'arrosage des espaces verts et prévoir une bache à eau pour arrosage.

3. Prévoir des puits pour l'arrosage des espaces verts ;
4. Prévoir des appareils sanitaires de manière à économiser la consommation d'eau potable (limiteur de pression, de débit, chasses temporisées ou à double débit...).

II-4-2/ Efficacité Energétique du Bâtiment

▪ Travail sur le bâti :

Quelques règles générales sont présentées ci-après :

1. La protection du soleil doit se faire à l'aide d'éléments fixes architecturaux (avancées de façades et brises soleil, masques...) dimensionnés pour permettre les apports solaires de fin de saison froide et à l'aide d'éléments mobiles (volets, persiennes) ou végétaux placés à l'extérieur pour compléter l'effet des protections fixes à certaines périodes.
2. Concilier les objectifs de confort thermique intérieur et d'éclairage naturel, en limitant le plus possible les consommations d'énergie destinées à corriger les écarts entre les températures intérieures et extérieures.

▪ Maîtrise de la consommation d'énergies :

Le rôle du concepteur est de s'informer des différentes solutions techniques qui visent à réduire les besoins et la consommation d'énergies : électrique et thermique chaud/froid.

▪ Energies renouvelables :

Différentes sources d'énergies renouvelables peuvent être exploitées au sein de l'institut, parmi lesquelles on peut citer :

1. L'énergie solaire pour l'eau chaude sanitaire.
2. L'utilisation des lampadaires à panneaux photovoltaïques.
3. L'utilisation des énergies disponibles sur le site et les éventuelles ressources naturelles présentes dans l'environnement proche.

Le concepteur examinera celles qui serviront au mieux l'établissement, tout au long de son cycle de vie.

II-5/ SYSTEME D'INFORMATION :

Les composantes du système d'information s'intègrent dans le cadre d'un réseau informatique intelligent, hybride et multiservice et se présentent comme suit :

- a. Liaisons des données : L'établissement doit disposer d'une ligne de donnée redondante en fibre optique/VSAT ;
- b. Téléphonie : Un standard téléphonique pour les appels internes et externes, reliant les espaces internes de l'institut entre eux ainsi qu'avec les interlocuteurs externes ;
- c. Réseau LAN : L'établissement sera équipé de deux réseaux séparés physiquement compatible IPv6;
- d. Réseau WIFI ;
- e. Vidéosurveillance : Système de vidéosurveillance pour sécuriser les espaces et les individus : Prévoir des attentes pour des caméras numériques de surveillance
- f. Redondance de l'alimentation électrique pour l'ensemble des espaces (onduleurs, groupes électrogènes, ...) ;

Ces éléments sont à prévoir lors de la conception et la réalisation du projet, et à prendre en considération dans l'estimation sommaire du coût du projet.

II-6/ CHOIX DES MATERIAUX :

Les matériaux proposés devront tenir compte de la nature d'activité de l'institut de manière générale et du type d'activité des locaux, afin de garantir une meilleure utilisation de ces derniers et offrir un cadre adapté à la formation.

Il est aussi nécessaire d'utiliser des matériaux d'origine marocaine afin d'encourager la production locale et de veiller à la durabilité, sans oublier la pérennité et la facilité d'entretien des matériaux.

III/ CONSISTANCE PHYSIQUE :

III-1/ DEMOLITION DES BATIMENTS EXISTANTS :

Démolition des bâtiments existants d'une superficie de 3400 m²

III-2/ ADMINISTRATION ET ANNEXES :

Bloc	Type de locaux	Nombre	Surface utile unitaire en m ²	Surface totale utile en m ²
Administration	Direction			
	Bureau du Directeur	1	30	30
	Bureau assistance de Direction	1	12	12
	Salle de réunion	1	40	40
	Administration technico-pédagogique			
	Espace bureau pour 3 personnes	1	20	20
	Salle des formateurs	1	40	40
	Administration Gestion des Stagiaires			
	Bureau du surveillant Général	1	20	20
Divers	Sanitaires (1hommes + 1 femmes)	2	10	20
	Local d'archivage	1	20	20
	Local technique (Réseaux-téléphone)	1	16	16
	Magasin	1	80	80
				298

III-3/ STRUCTURES COMMUNES :

Zones	Type de locaux	Dimensions			Nombre	Surface utile unitaire en m ²	Surface totale utile en m ²
		L	l	HSP minimal			
Médiathèque	Médiathèque : Unité des ressources didactiques avec espace dédié à la consultation numérique	10	8		1	80	80
Zones	Type de locaux	Dimensions			Nombre	Surface utile unitaire en m ²	Surface totale utile en m ²
		L	l	HSP minimal			
Centre de langue et soft skills	Salle multimédias/ E-learning	10	8	3	1	80	80
	Salles de langues	10	6	3	1	60	60

	Sale des Compétences comportementales	10	8	3	1	80	80
	Salle Culture du numérique	10	8	3	1	80	80
Entreprenariat	Salle entreprenariat	10	6	3	1	60	60
COP	Centre d'orientation professionnel	10	6	3	1	60	60
Espace d'innovation	Espace Coworking	10	8	3	1	80	80
Locaux divers	Accueil	-	-	-	1	16	16
	Salle séminaire	10	10	3	1	100	100
	Sanitaires (1 femmes +1 hommes)				2	12	24
							720

III-4/ ESPACES PEDAGOGIQUES

Secteur	Locaux pédagogiques	Dimensions			Nombre	Surface utile unitaire en m²	Surface totale utile en m
		L	l	HSP minimal			
Gestion et Commerce	Salle de cours	10	6	3	1	60	60
Métiers de l'automobile	Atelier diagnostic automobile	12	20	6	1	240	240
	Atelier expertise des organes	12	20	6	1	240	240
	Salle de cours	10	6	3	1	60	60
Génie électrique	Atelier électricité industrielle	16	12.5	4,5	1	200	200
	Atelier Electronique et Automatismes	15	12	4,5	1	180	180
	Atelier électricité bâtiment	12	10	4	1	120	120
	Salle de cours	10	6	3	1	60	60
BTP	Atelier menuiserie Bois et aluminium	20	10	4	1	200	200
Textile Habillement	Atelier coupe et couture	12	10	4	1	120	120
THR	Cuisine & restaurant & annexes						
	Cuisine pédagogique	10	7	4	1	70	70
	Réception marchandise						
	Réception et décartonage	2	3	4	1	6	6
	Economat	4	2	4	1	8	8
	Chambres froides (2&1)	2	2	4	1	4	4
	Local poubelle	4	2	4	1	8	8
	Plonge batterie/vaisselle	4	3	4	1	12	12
	Restaurant-self service	10	6	4	1	60	60
	Bloc sanitaires	4	2	4	1	8	8
	Vestiaires filles-garçons(stagiaires)	3	2	4	2	6	12
	Salle de cours	1	10	6	3	60	60
							1728

III-5 / LOCAUX DIVERS

Type de locaux	Nombre	Surface utile unitaire en m ²	Surface totale utile en m ²
Sanitaires pour stagiaires	2	30	60
Sanitaires pour stagiaires	2	15	30
			90

III-6 / Maison des Stagiaires

Zones	Type de locaux	Nombre	Surface utile unitaire en m ²	Surface totale utile en m ²
Espace commun	Réception accueil	1	30	30
	Foyer/salon/ salle tv	2	60	120
	Salle de prière	2	30	60
	Infirmierie	1	12	12
	Sanitaire	2	15	30
Cuisine et ses annexes	Réfectoire y compris self-service de 35 m ²	1	245	245
	Bureau	1	12	12
	Réception	1	24	24
	Stockage	1	24	24
	Chambre froide	1	24	24
	Cuisine	1	150	150
	Plonge	1	20	20
	Local poubelle climatisé	1	6	6
	Vestiaire sanitaires	1	10	10
Buanderie et laverie	Buanderie	1	40	40
	Laverie (6x4)	1	20	20
Maison des Stagiaires	Bureau du Gestionnaire de la maison des stagiaires	1	15	15
	Bagagerie	1	20	20
<u>Maison des stagiaires "garçons"</u>	Chambre garçon (4 lits)	10	25	250
	Chambre PMR (y compris sanitaire)	1	25	25
	Chambre pour surveillant	1	25	25
	Sanitaires/ douches	3	20	60
<u>Maison des stagiaires "filles"</u>	Chambre fille (4 lits)	5	25	125
	Chambre PMR (y compris sanitaire)	1	25	25
	Chambre pour surveillante	1	25	25
	Sanitaires/ douches	2	20	40
Divers	Sanitaires et vestiaires pour Stagiaires	2	50	100
	Sanitaires pour formateurs	2	15	30
				1607

III-7/ ESPACES EXTERIEURS :

- Prévoir 20 places de stationnement en minimum.
- Prévoir un terrain omnisport avec des vestiaires G/F.

IV/ BUDGET PREVISIONNEL :

Le budget prévisionnel du projet est de **30 833 333,00 DH HT (Trente Millions Huit Cent Trente Trois Mille Trois Cent Trente Trois Dirhams)**.

V/ DOCUMENTS ANNEXES

Il est joint à ce programme architectural :

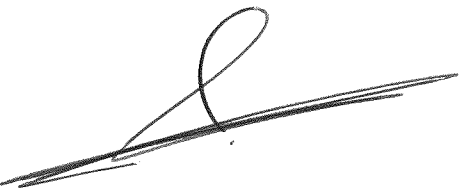
- **Annexe 1** : Les levés topographiques du site du projet y compris le plan coté ;
- **Annexe 2** : Le rapport de l'étude géotechnique ;
- **Annexe 3** : La note de renseignement délivrée par l'agence urbaine de Nador.

VI/ ALLOCATION DE PRIMES

Le concours prévoit l'allocation de primes aux cinq (5) projets les mieux classés parmi les projets retenus, réparties comme suit :

- 1- Le premier prix : 60.000,00 Dhs TTC (Soixante Mille dirhams)
- 2- Le deuxième prix : 50.000,00 Dhs TTC (Cinquante Mille dirhams)
- 3- Le troisième prix : 40.000,00 Dhs TTC (Quarante Mille dirhams)
- 4- Le quatrième prix: 30.000,00 Dhs TTC (Trente Mille dirhams)
- 5- Le cinquième prix: 20.000,00 Dhs TTC (Vingt Mille dirhams)

Le montant de la prime attribué au lauréat retenu est déduit des honoraires qui lui sont dues au titre du contrat relatif à la conception, au suivi et au contrôle de l'exécution du projet.

<u>Architecte de l'OFPPT</u>	<u>Le Maître d'Ouvrage</u>
 LAABI YASMINE	Le Directeur du Patrimoine  KHIRI Abdelmoutalib Directeur du Patrimoine P.I

